

DELIBERATION 2016-01

LE 21 JANVIER DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUINZE JANVIER DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - M. VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme OMS ML. procuration I. GUIRAUD - M. PAINTRAND J.F. procuration M. LE BLEVEC - M. MARTIN-LAVAL B. procuration H. FONTVIEILLE - Mme LOPEZ M-F procuration M. DE BOISGELIN P. - Mme FASSIO I. procuration M. MERLIN D. - Mme AURIAC A. procuration M. NENCIONI S.

ABSENTS : M. ATLAN J. - M. DELON A. - Mme ESCRIG C.

ABSENTE EXCUSEE : Mme FABRY VERONIQUE

Monsieur Sébastien NENCIONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'année 2016

Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2015, Madame le Maire propose que les taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'année 2016 restent inchangés par rapport à 2015.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : **14,11 %**
- Taxe foncière sur le bâti : **25,10 %**
- Taxe foncière sur le non bâti : **96,14 %**

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 18 Janvier 2016,

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- ADOPTE les taux proposés pour l'exercice 2016 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

